

BILAN ACTIVITÉ

2022



GRAND AMIÉNOIS
LE PÔLE MÉTROPOLITAIN



SOMMAIRE

Édito

01 Les Instances
Commission - Bureau - Comité

02 Les compétences
Les actions
Les délibérations

03 Rapport
financier

04 L'équipe
du Pôle

05 Revue
de presse

LES INSTANCES

Le Président

Elu par le Comité syndical, le Président est l'exécutif du Pôle. Il prépare et exécute les délibérations du Comité syndical et du Bureau Syndical ; il est l'ordonnateur des dépenses et le responsable des services du Pôle.

Les Vice-présidents

Elus par le Comité syndical, les Vice-présidents assistent le Président, qui leur donne délégation pour l'exercice d'une partie de ses fonctions. Ils siègent au Bureau syndical.

Les membres des Commissions

Elus par les EPCI adhérents, ils sont membres des Commissions qui se réunissent 2 fois par an ou plus selon les actions à mener sur les territoires.

Les membres du Bureau syndical

Elus par le Comité syndical, ils participent aux réunions du bureau. Le Bureau syndical délibère dans la limite des délégations fixées par le Comité syndical. Ils président également les différentes Commissions internes qui étudient les dossiers soumis au vote du Bureau et du Comité.

Les délégués au Comité syndical

Elus par les EPCI adhérents, ils participent au Comité syndical 4 fois par an environ.



LES COMMISSIONS

Des rencontres périodiques et des réunions thématiques

Plusieurs fois par an, le Pôle métropolitain réunit les commissions, ce sont des moments privilégiés d'échanges avec les délégués de ses collectivités adhérentes.

En outre, en fonction de l'actualité, des réunions thématiques, plus techniques, sont organisées : séminaire SCOT, PCAET, comité de pilotage pour la mobilité, salon dans le domaine économique ...

**Finances,
Administration
générale,
Ressources
humaines**

Commission présidée par Mme Brigitte FOURRÉ

La commission est composée de 15 membres et s'est réunie 5 fois en 2022
19 janvier - 15 mars - 10 mai - 19 septembre - 24 novembre 2022.

**Développement
économique**

Emploi, insertion

Commission co-présidée par M Alain BABAUT et
Mme Bénédicte THIEBAUT

La commission est composée de 25 membres et s'est réunie 3 fois en 2022
10 janvier - 1er juin - 28 novembre 2022



**SCOT
Urbanisme**

Commission présidée par M Jean-Michel MAGNIER

La commission est composée de 34 membres et s'est réunie 4 fois en 2022
26 avril - 26 juin - 5 juillet - 20 septembre 2022



**PCAET
&
Transition
Ecologique**

Commission co-présidée par M Hubert CAPELLE et
M. Michel WATELAIN

La commission est composée de 23 membres et s'est réunie 1 fois en 2022
9 septembre 2022



6

PMGA

Bilan activité 2022

Mobilité

Commission présidée par M Jean-Jacques STOTER

La commission est composée de 24 membres et s'est réunie 2 fois en 2022
23 mars - 17 novembre 2022

Tourisme

Commission présidée par M Paul-Eric DECLE

La commission est composée de 22 membres et s'est réunie 3 fois en 2022
18 janvier - 12 juillet - 13 décembre 2022

Aménagement Durable Grands projets Santé

Commission présidée par M Patrick GAILLARD

La commission est composée de 23 membres et s'est réunie 1 fois en 2022
19 mai 2022

LE BUREAU SYNDICAL

Chaque territoire est représenté au sein du Bureau syndical.

Les affaires soumises au Comité sont, dans un premier temps, examinées par les membres des commissions de travail, puis présentées au Bureau.

Les affaires, rapportées par les vice-présidents compétents, sont ensuite soumises à l'assemblée délibérante.



BUREAU

présidé par M Pascal RIFFLART

Composé de 14 membres et s'est réuni 5 fois en 2022 aux dates suivantes :

24 janvier

21 mars

16 mai

29 septembre

6 décembre



8

PMGA

Bilan activité 2022

LE COMITÉ SYNDICAL

Les affaires soumises au Comité sont, dans un premier temps, examinées par les membres des commissions de travail, puis présentées au Bureau.
les affaires, rapportées par les vice-présidents compétents, sont ensuite soumises à l'assemblée délibérante.



COMITÉ

présidé par M Pascal RIFFLART

Composé de 51 membres et s'est réuni 7 fois en 2022 aux dates suivantes :

7 février

4 avril

13 juin

10 octobre (*avec absence de quorum*)

17 octobre

12 décembre (*avec absence de quorum*)

16 décembre

LES COMPÉTENCES - ACTIONS

SCOT - URBANISME

COMPÉTENCE

La révision du Scot, estimée à 500 000 € HT est une opération qui se déroulera sur la durée du mandat. Elle est divisée en lots constituant chacun un marché et avec un montant inférieur à 214 000 € HT. Les consultations ont été lancées en fonction des besoins pour les lots 1 à 4 dans un premier temps pour un montant global de 244 464 €TTC. Une seconde consultation a été lancée, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, pour les lots 5 à 8 (279 579 € TCC).

Attribution des lots :

Lot	Entreprise	Montant TTC
1- Volet Environnemental	Auddice environnement	52 080 €
2- Volet agricole	Chambre d'Agriculture	86 904 €
3- Evaluation environnemental du projet d'aménagement stratégique	Auddice environnement	43 440 €
4- Accompagnement juridique et administratif	LEXCAP	62 040 €
5- Caractérisation du foncier renouvelable	MODAAL	71 310 €
6- Etudes relatives à l'élaboration du volet commercial	AID Observatoire	93 402 €
7- Diagnostic sur le marché de l'immobilier neuf dans Amiens métropole	ADEQUATION SASU	26 745 €
8- Evaluation d'optimisation foncière et de redynamisation ddes ZAE	MODAAL	88 122 €
TOTAL		524 043 €

L’Aduga accompagne techniquement la révision du Schéma de Cohérence Territoriale, les actions réalisées sont détaillées ci-après : (Source : Rapport d’activité 2022 Aduga)

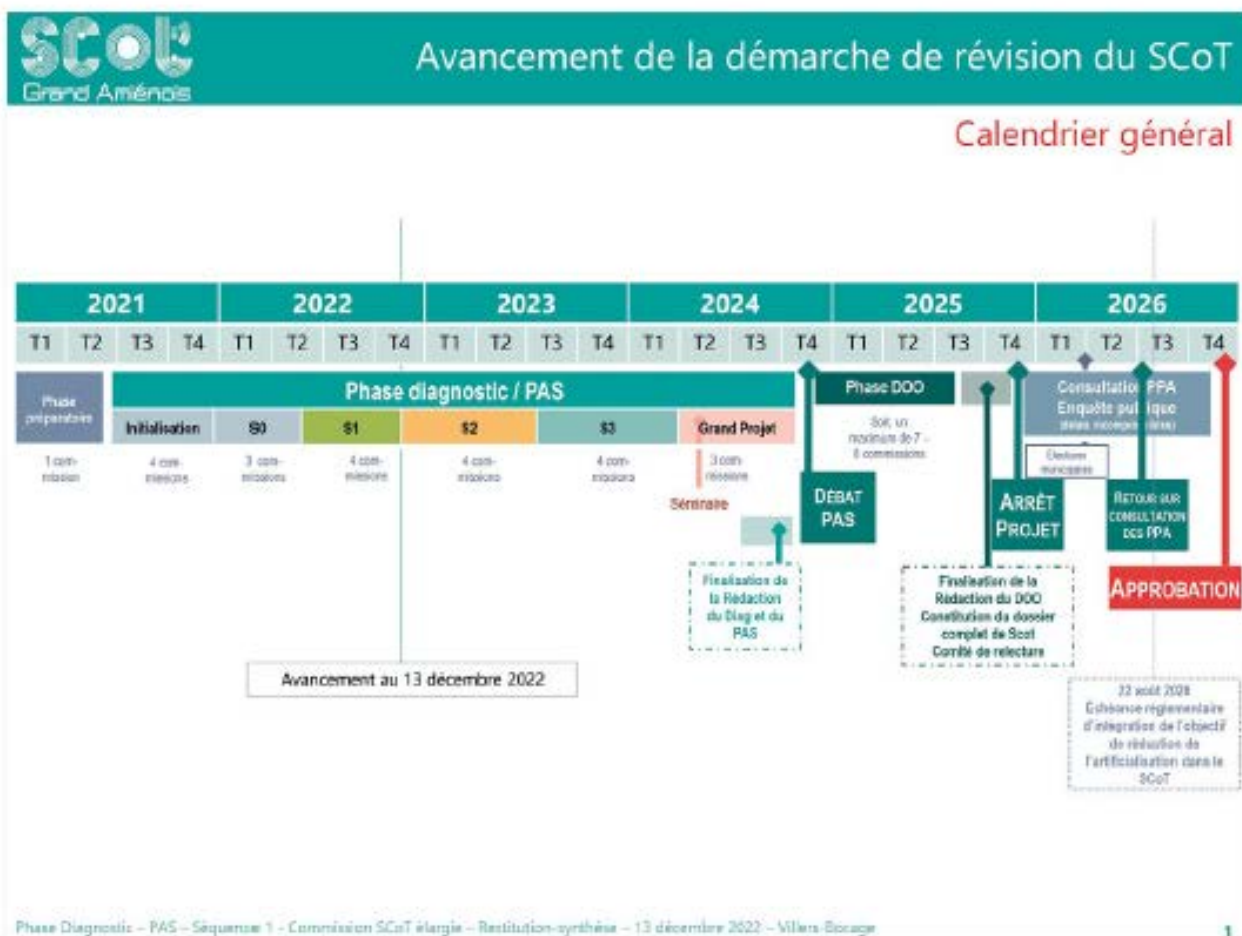
La délibération du Pôle Métropolitain, en date du 18 décembre 2018, actant la décision de procéder à la mise en révision du SCoT du Grand Amiénois, date déjà de trois ans. La tenue des élections locales au printemps 2020, et la pandémie qui, en étirant dans le temps la tenue de ces dernières et en empêchant durablement l’organisation de commission d’élus, a induit une entrée particulière dans cette procédure de révision.

Une démarche de longue haleine

Les années 2019 et 2020 furent dédiées à revisiter les éléments de contexte qui avaient présidé à l’élaboration du SCoT de 2012, d’en analyser la permanence de l’actualité, et de définir le niveau d’ambition que

les élus fixaient à cette révision. Puis, sur ces bases, elles furent employées à déterminer la méthodologie générale de la démarche, la définition des thèmes abordés lors des commissions futures, de procéder à l’analyse fine du contenu des ordonnances « loi ELAN », dites de « modernisation des SCoT » et de « hiérarchie des normes », enfin, de définir précisément les renforts thématiques auquel il y aura lieu de faire appel pour compenser la disparition de compétences au sein de l’ADUGA.

2021, avec la possibilité d’organiser à nouveau des réunions en présentiel, avait permis de remettre en place la tenue de commissions SCoT à partir du



printemps. Au nombre de cinq, elles furent dédiées à la prise de connaissance, par les élus, d'un ensemble d'éléments touchant à l'environnement de la révision du SCoT, à même de constituer une mise initiale.

2021 avait également été l'année, pour l'ADUGA, de la rédaction de neuf cahiers des charges (volet environnemental, évaluation environnementale, diagnostic agricole, accompagnement juridique, etc.) pour permettre le lancement des consultations de prestataires, de l'analyse des réponses faites à ses appels d'offre et de la conduite des entretiens avec des candidats lorsque la procédure le nécessitait, ainsi que de la préparation des dossiers pour la tenue des commissions d'appel d'offres.

Diagnostic et réflexions stratégiques au programme des travaux du SCoT

2022 constituait donc l'année de lancement véritable de la construction de ce nouveau projet de territoire pour le Grand Amiénois. Au travers d'un accompagnement permanent du Pôle Métropolitain, c'est une mission à caractère multiple dans laquelle s'est engagée l'équipe de l'agence : produire de la connaissance et proposer des axes de réflexions, animer les débats, accompagner les arbitrages et assurer le rôle de coordonnateur de l'ensemble des travaux fournis par les différents prestataires. Le niveau de mobilisation, tant collective qu'individuelle que cela entraîne, fait que le SCoT constitue désormais pour plusieurs années le cœur de l'activité de l'agence.

La méthodologie générale de révision du SCoT, élaborée par l'agence et retenue par la commission



Avancement de la démarche de révision du SCoT

Les étapes de la construction du PAS



Phase Diagnostic - PAS - Séquence 1 - Commission SCoT énergie - Restitution-synthèse - 13 décembre 2022 - Villers-Bocage

2

© ADUGA

SCoT – urbanisme du Pôle Métropolitain lors de sa séance du 11 mai 2021, couple, en une seule phase, l'approche diagnostique et l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). Le choix qui a été retenu consiste à aborder les sujets de façon transversale, et non de manière isolée, afin d'aborder la construction du projet stratégique selon une approche systémique.

Pour ce faire, cette première phase diagnostic/PAS est bâtie selon quatre séquences, chacune regroupant la tenue de 3 ou 4 commissions.

En 2022, ont été accompagnées les séquences 0 et 1 :

- Séquence 0 – Nouveaux enjeux territoriaux : sobriété, transitions et résiliences
 - Quels sont les contextes renouvelés de la révision ?
 - Quels sont les défis à relever ?
 - Quelles sont les nouvelles priorités pour le SCoT ?
- Séquence 1 – Les ressources du territoire
 - Sur quelles ressources du Grand Amiénois le projet peut-il s'appuyer ?
 - Quelles sont leurs richesses et leurs spécificités porteuses d'identité ?
 - Comment les mobiliser, les valoriser ?

Les ressources territoriales qui ont été abordées au cours de quatre commissions SCoT du Pôle Métropolitain ont été la démographie d'un Grand Amiénois jeune mais qui vieillit, les paysages, la biodiversité et l'agriculture.

L'année 2023 sera consacrée aux travaux des séquences 2 et 3 :

- Séquence 2 – Les potentialités des territoires
- Séquence 3 – Les solidarités territoriales.



© Sylvain Grisol



© ADUGA



© ADUGA

DES CAPILLAIRES POUR IRRIGUER LE CONTENU DU SCOT, ET PLUS LARGEMENT LES POLITIQUES PUBLIQUES DU GRAND AMIÉNOIS : LES ÉTUDES

Projection de population du Grand Amiénois – individus et ménages – à l’horizon 2040 (partenariat INSEE/ADUGA)

Afin de nourrir les études du SCoT et les projets de territoire des EPCI, l’ADUGA a procédé à l’analyse des projections de population et de ménages que l’agence a commandé à l’INSEE. Ces projections ont été établies à différentes échelles (Grand Amiénois dans son ensemble, Amiens Métropole, agrégations d’EPCI de plus de 50 000 habitants).

Ce premier travail a permis d’appréhender les effets de moyen terme de la baisse de natalité que connaît

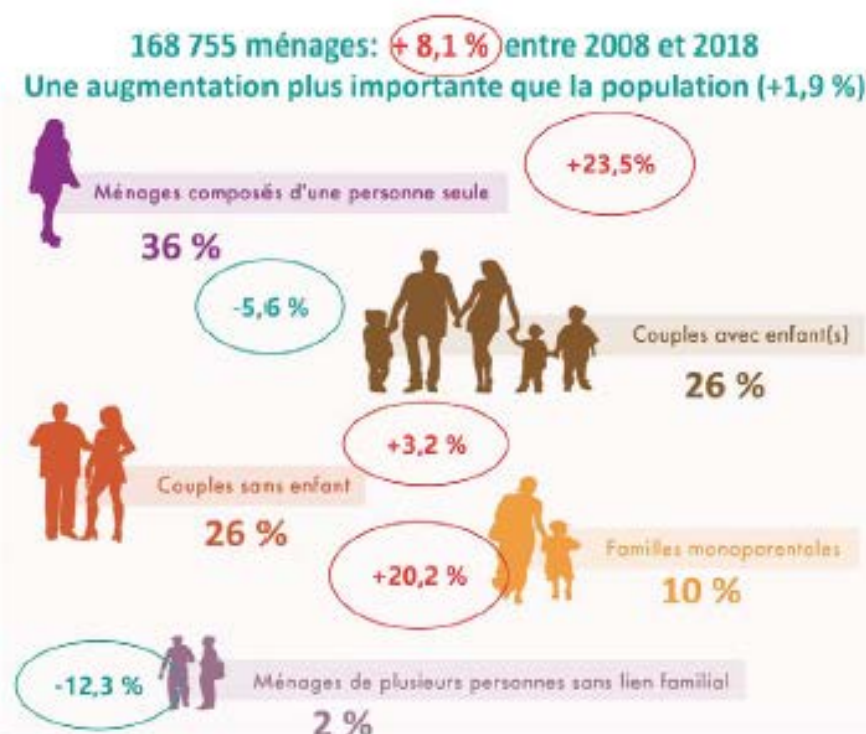
le Grand Amiénois, induit par une forte diminution de l’indice conjoncturel de fécondité des femmes en âge de procréer, à l’instar de l’ensemble de la France.

L’outil de modélisation Omphale utilisé par l’INSEE étant, en 2022, calé sur le recensement de 2013, une nouvelle projection de population sera conduite en 2023 avec une version d’Omphale désormais calée sur les résultats du recensement 2017.

scot Grand Amiénois Les tendances socio-démographiques du Grand Amiénois

Le desserrement des ménages se poursuit

- Des ménages de plus en plus petits: en moyenne 2,2 personnes par foyer en 2018 contre 2,3 en 2008
- Une augmentation importante des ménages d’une seule personne et des familles monoparentales: celles-ci représentent 1 ménage sur 10 (environ 17 000 familles)
- Le couple reste le modèle majoritaire, avec un recul des couples avec enfants

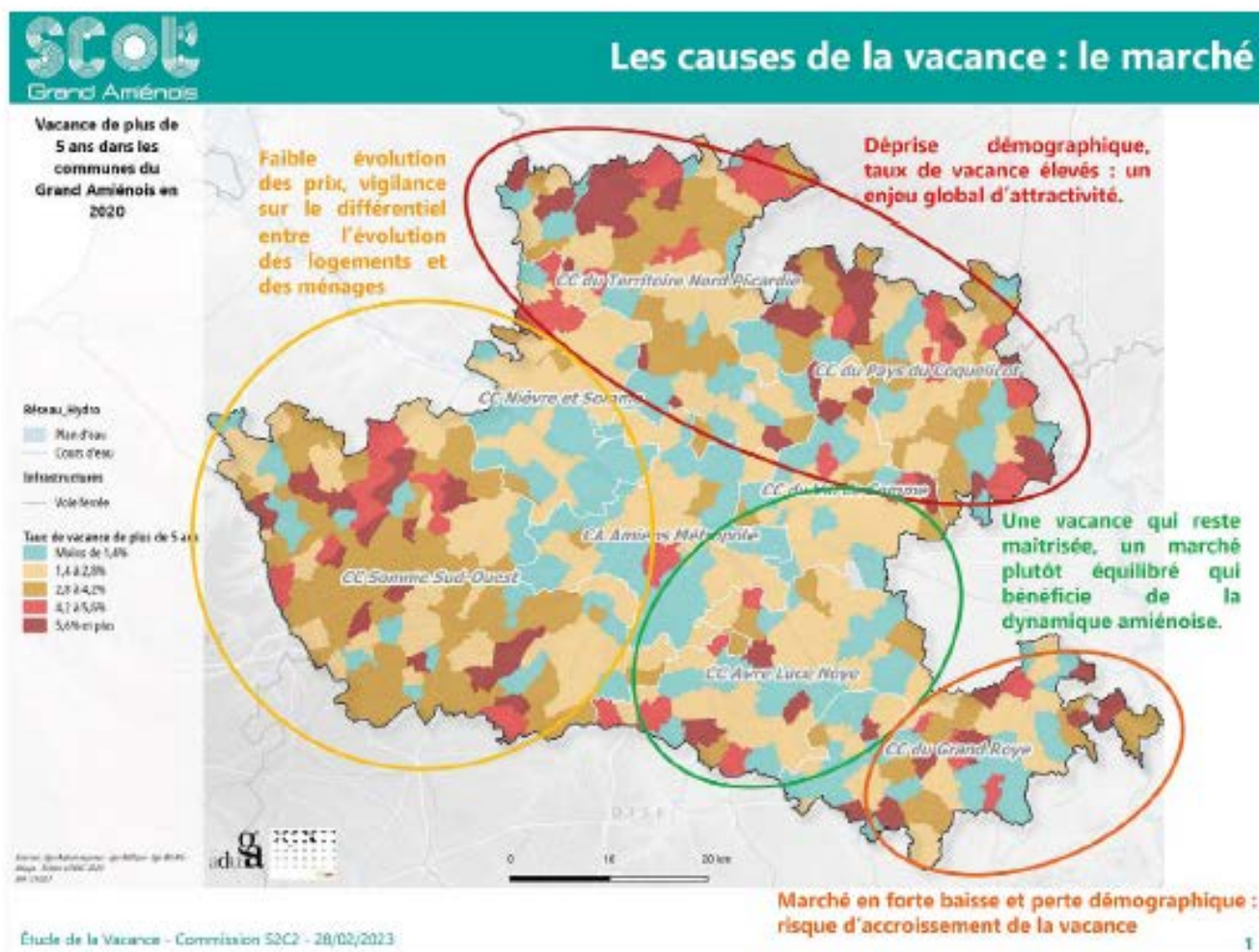


Établissement d'un référentiel de la vacance structurelle des logements et élaboration de propositions pour la résorber

Entre 2008 et 2018, le nombre de logements vacants, dans le Grand Amiénois, a connu une croissance de 55 % pour passer d'un nombre de 10 207 à 15 841 unités, soit une progression annuelle moyenne de la vacance de 560 logements. Si ces chiffres, issus du recensement, sont sujet à caution quant à leur justesse en valeur absolue, la croissance en pourcentage interpelle. Ce sont les communes de l'unité urbaine d'Amiens, les pôles structurants majeurs et les communes rurales aux limites du Grand Amiénois qui sont les plus touchés.

Alors que la révision du SCoT, et demain l'ensemble

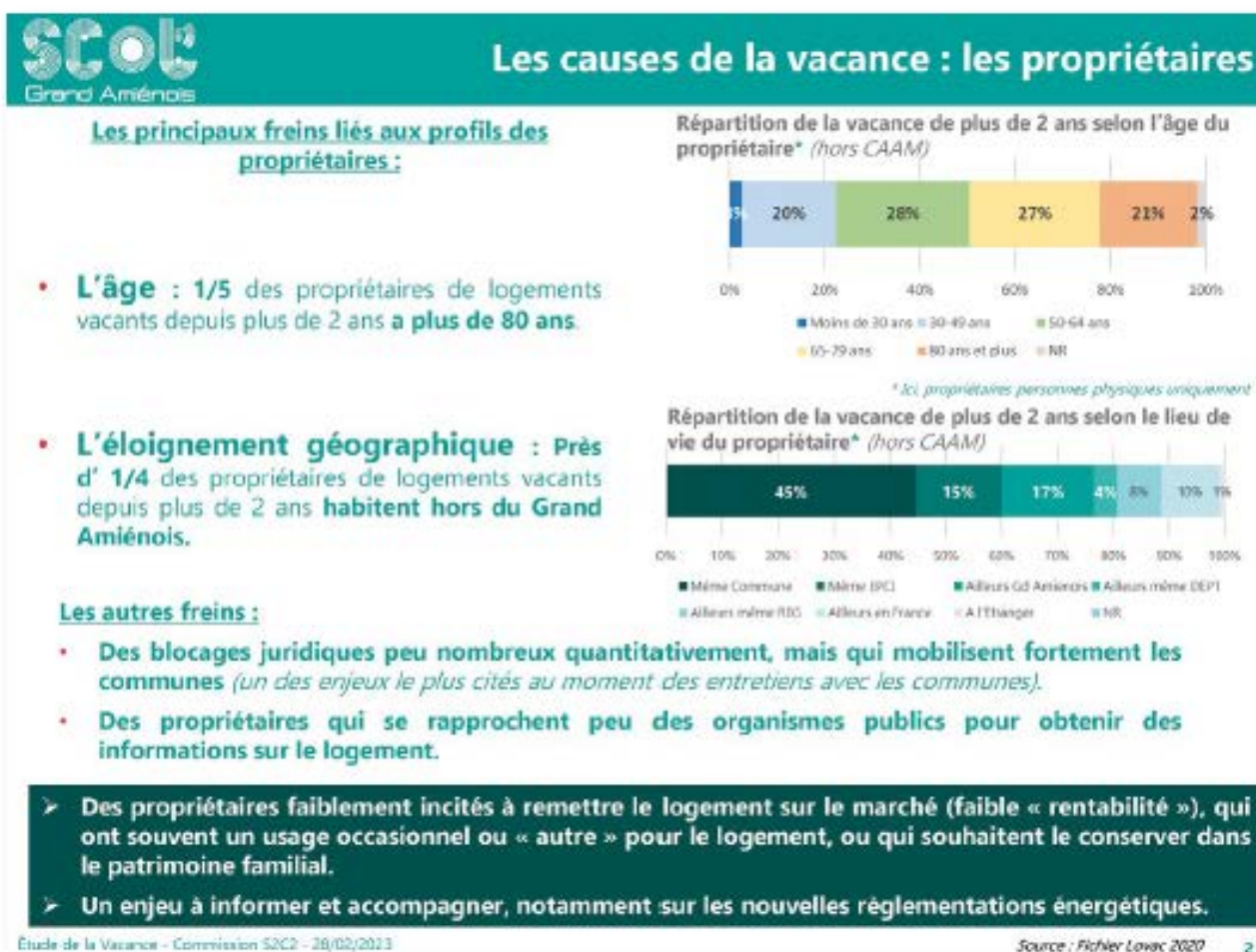
des PLUi du Grand Amiénois, ont à répondre au concept de «Zéro Artificialisation Nette» (ZAN), il est apparu essentiel de s'emparer techniquement et politiquement de ce sujet. Cette étude, réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'ADUGA, est de nature à nourrir de nombreux travaux ; ceux accompagnant la révision du SCoT, ceux des communes lauréates de la démarche «Petites Villes de Demain», mais également, dans le contexte d'un partenariat privilégié avec Amiens Métropole, le Val de Somme, et tous les EPCI du Grand Amiénois qui se sont inscrits dans une politique de l'habitat volontariste, ceux ouvrant vers des démarches opérationnelles (PIG, protocole habitat, études pré-opérationnelles d'OPAH, etc.). La réalisation de cette étude est assurée par CF.Géo, un bureau d'études spécialisé.



L'intention était de s'engager dans la construction d'une expertise à l'échelle du Grand Amiénois, et dans la détermination d'outils communs sur les questions de stratégie de résorption de la vacance. Il a fallu, pour cela, affiner la compréhension des motifs de délaissement de ce ou de ces parcs (sous entretien, précarité énergétique, concurrence du neuf défiscalisé à loyer plafonné, etc.), sa localisation et sa typologie, mieux connaître les parcours résidentiels types. Il faut ensuite appréhender les outils opérationnels (périmètre d'Opération de Revitalisation Territoriale et défiscalisation Denormandie, AMO technique et financière, etc.) qui peuvent aider à une remise sur le marché.

Au cours de l'année 2022, sur la base des traitements statistiques du fichier LOVAC réalisés par l'ADUGA, le cabinet CF.Géo a réalisé une étude de terrain afin de vérifier la réalité de la vacance de chaque bien et d'en

dresser un état, puis traité les questionnaires adressés aux propriétaires de biens vacants. Le croisement de ces approches a permis de dresser une typologie des biens immobiliers en fonction de la dureté de remise sur le marché. Cette mission trouvera son épilogue au 3^e trimestre 2023 à l'occasion de la tenue de la commission de synthèse de la séquence n°2 du Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT.

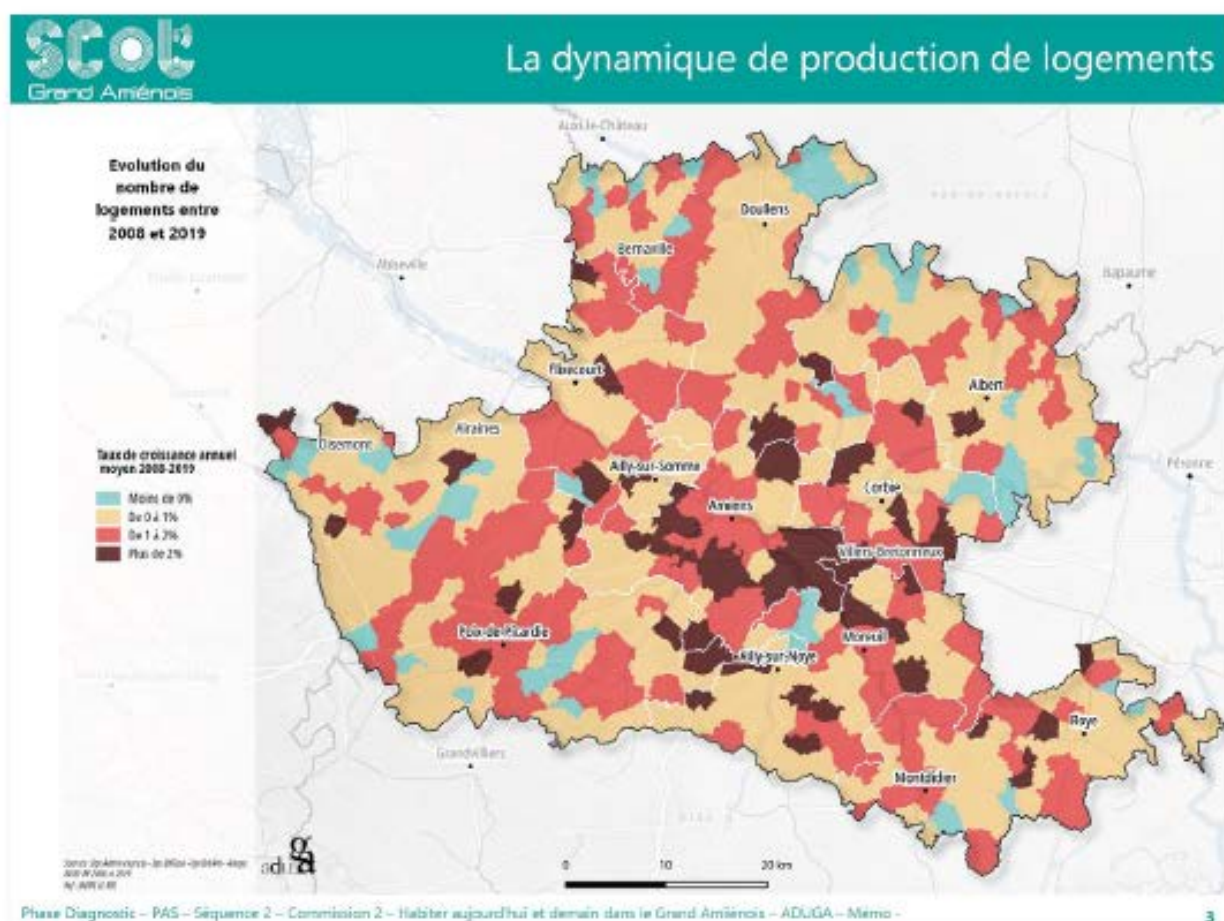


Élaboration d'un diagnostic sur le marché de l'immobilier neuf privé dans Amiens Métropole et le Grand Amiénois

Dans le cadre de l'élaboration du projet territorial en matière de construction et de réhabilitation de logements, l'ADUGA avait jugé nécessaire de bénéficier d'un décryptage du fonctionnement du marché de la promotion immobilière sur l'agglomération amiénoise et sur les communes du Grand Amiénois qui ont vu se réaliser des opérations de ce type ces dernières années.

Cette démarche s'inscrit dans un contexte particulier. En effet, l'agglomération d'Amiens étant en zone B1 en matière de défiscalisation immobilière, la construction neuve s'y est fortement accrue depuis l'apparition du PINEL en août 2014. Il s'agissait de comprendre les

ressorts qui sous-tendent cette dynamique, le rapport en nombre entre acquéreurs occupants et investisseurs, l'adéquation de la production avec le pouvoir d'achat des ménages locaux, et la place de cette offre nouvelle dans le parcours résidentiel des ménages. Le Pôle Métropolitain, assurant la maîtrise d'ouvrage de cette étude, a retenu, en janvier 2022, le bureau d'études spécialisé Adéquation pour travailler de concert avec l'ADUGA. Un premier rapport intermédiaire, rendu au dernier trimestre, a permis de prendre conscience de l'ampleur (plus des 2/3 de la commercialisation) de la défiscalisation locative dans les ventes des logements neufs de l'unité urbaine amiénoise.



Connaissance des statuts et des parcours des primo-occupants des logements neufs à l'échelle du Grand Amiénois (partenariat INSEE/ADUGA)

Fin 2021, l'ADUGA s'est rapprochée de l'INSEE afin de réaliser une étude partenariale sur les primo-occupants de logements neufs. Le souhait de réussir à mieux cerner les parcours résidentiels des ménages du territoire s'inscrit, notamment, dans le contexte de révision du Scot du Grand Amiénois.

La méthodologie développée par l'INSEE qui s'appuie sur l'usage du fichier FIDELI concerne l'ensemble des logements neufs (promotion privée, locatif social, pavillons).

Bénéficier d'un éclairage sur le parcours résidentiel a permis de déterminer le profil de ceux qui s'installent

dans le périurbain, le choix de localisation de ceux qui n'habitaient pas le Grand Amiénois antérieurement, ou encore le type de ménages qui s'installent ou font bâtir dans les pôles structurants. En effet, le marché de l'immobilier neuf fait souvent l'objet d'idées préconçues, comme l'idée que les acquéreurs de pavillons neufs dans le périurbain amiénois seraient quasi exclusivement des primo-accédants issus de l'agglomération.

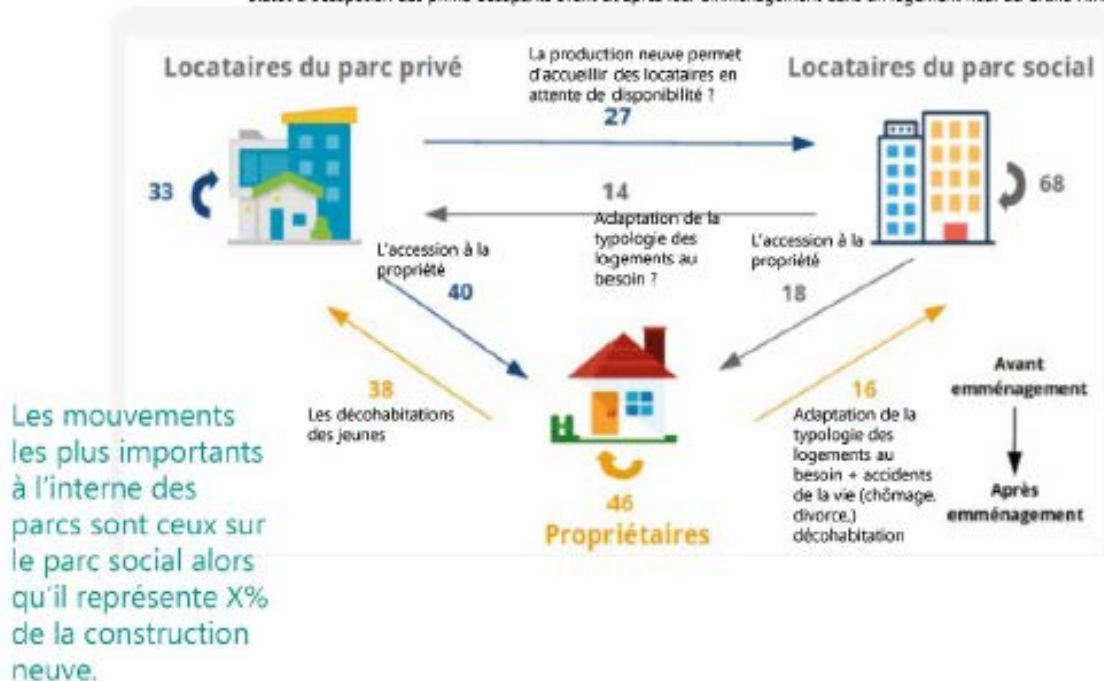
Par ailleurs, autour des 2/3 des logements neufs privés construits dans l'agglomération relèvent de la défiscalisation PINEL, ce qui conduit à un plafonnement de leurs loyers. Ils sont donc bien positionnés au sein du parc de logement, avec des loyers similaires voire inférieurs à ceux des logements anciens. Dans ce contexte, nous pouvons nous interroger si la défiscalisation PINEL ne contribuait pas à la



Éléments du FOCUS de l'INSEE sur les primo occupants

Parcours résidentiel des ménages en fonction du statut d'occupation

Statut d'occupation des primo occupants avant et après leur emménagement dans un logement neuf du Grand Amiénois



forte montée de la vacance dans le parc ancien de l'agglomération.

Les travaux conduits ont mis en évidence qu'il n'y avait pas de stéréotype et que les logements neufs répondaient à de multiples natures de parcours résidentiels.

Aujourd'hui achevée, cette étude va permettre de nourrir les travaux des collectivités membres. Elle a fait, pour cela, l'objet d'une publication partenariale avec l'INSEE au dernier trimestre 2022.

Développement d'espaces stratégiques en renouvellement urbain

Cette partie du programme est au centre des dispositifs mis en place par l'État (appels à projets du fonds friches en 2021 auquel succède le contenu friches du fonds vert en 2023) et la région Hauts-de-France (Centres-villes, centres-bourgs).

Il concerne la mise en œuvre des études urbaines et de programmation de friches et de délaissés urbains sur l'ensemble du Grand Amiénois. Dans ce cadre, en 2022, se sont poursuivies les démarches suivantes :

- analyse de mutabilité et affinage du potentiel programmatique de la friche PIC Industrie d'Airaines ;
- remise à jour de la programmation urbaine du site MFDS (Manufacture Française De Sièges) de Berteaucourt-les-Dames ;
- pilotage pré-opérationnel du quartier de gare de Corbie.

Dans une perspective de moyen terme, l'ADUGA procédera également à l'analyse du potentiel d'autres sites de renouvellement urbain complexe :

- appui aux collectivités pour des réflexions sur le développement des sites de renouvellement urbain complexe (Villers-Bretonneux, etc.) ;
- analyse du potentiel d'autres sites de renouvellement urbain complexe (identifiés dans le cadre de plusieurs PLUi).

Certains de ces travaux sont susceptibles de fortement prendre place avec le contenu des démarches « Petites Villes de Demain » concernant dix communes du Grand Amiénois, à l'instar de Roye dont le projet de revitalisation s'appuie sur la reconquête d'une friche péri-centrale.



Renouvellement urbain du Grand Amiénois - Mission d'accompagnement territorial
Polarité Corbie-Fouilloy - Prospective pour le centre-ville de Fouilloy
©ADUGA

En 2022, cette nature d'intervention s'est également articulée avec la préparation des volets territoriaux EPCI / EPF des Hauts-de-France abordés ci-après.

Caractérisation du foncier renouvelable au sein du Grand Amiénois pour une mobilisation des espaces mutables au profit de la revitalisation urbaine

Dans le cadre de la révision du SCoT, qui devra répondre aux premières échéances fixées par la mise en œuvre de la Zéro Artificialisation Nette, le choix a été fait de ne pas considérer le foncier comme une entrée isolée du projet mais comme une ressource sensible et indispensable à la conception du projet d'aménagement stratégique à travers ses différentes composantes. La question de la mobilisation de cette ressource repose bien sur la question de la « caractérisation du foncier renouvelable ».

En effet, pour prendre toute la mesure de la ressource foncière et des moyens à mettre en œuvre pour optimiser durablement son utilisation, la seule « disponibilité quantitative » ne peut être considérée. Une première caractérisation des natures et qualités des sols (qualité environnementale, valeur agronomique, etc.) est à réaliser, en s'appuyant sur les travaux antérieurs menés par l'ADUGA (observatoire des friches, première approche du foncier renouvelable, actualisation de l'observatoire des zones d'activités).

Cette approche globale permettra, notamment, d'aborder le plus clairement possible, dans le PAS puis le DOO du SCoT, la notion de compensation des espaces consommés et aussi d'étudier les conditions favorables aux différentes mutations d'usages (habitat, équipements, espaces économiques, gestion des variations climatiques, productions énergétiques, etc.). L'objectif est de pouvoir apprécier, très en amont, la part de renouvellement urbain pouvant être mise en œuvre pour mener à bien le projet de développement territorial retenu dans le SCoT.

L'ADUGA n'ayant pas les moyens humains pour réaliser le travail de recensement de terrain, une partie de l'étude, réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Pôle métropolitain du Grand Amiénois, fait l'objet d'un appui technique par un cabinet spécialisé. À la suite de la consultation conduite en 2021, c'est le bureau d'études MODAAL qui a été retenu et qui a travaillé en partenariat avec l'ADUGA au cours de l'ensemble de l'année 2022.

Diagnostic du fonctionnement commercial du Grand Amiénois et d'Amiens Métropole

Dans le champ de l'activité commerciale du territoire, deux natures de travaux ont été conduites en 2022. L'une, réalisée par l'ADUGA, porte sur l'analyse de l'offre du centre-ville d'Amiens et des trois grandes polarités périphériques de l'agglomération ; la seconde, réalisée par un bureau d'études, concerne le pilotage d'une enquête permettant de connaître la pratique des ménages.

L'offre des polarités commerciales d'Amiens Métropole

En 2022, l'ADUGA a exploité la base de données CODATA dont elle avait fait l'acquisition de licence en octobre 2021. Il s'agit d'un recensement des locaux commerciaux et de leur occupation, ou non-occupation, effectué chaque année dans les grandes agglomérations françaises et belges (pour Amiens au mois d'octobre). Quatre périmètres sont recensés : centre-ville, zone nord, zone sud, zone est.

L'acquisition des données portait sur les douze années de la période 2010/2021, permettant une analyse rétrospective des évolutions de l'offre commerciale sur une période significative.

Ainsi l'ADUGA a pu travailler sur les indicateurs clés suivants :

- le nombre d'emplacements et la répartition des secteurs d'activités;
- le taux de vacance et son évolution;
- le taux de renouvellement des emplacements commerciaux;
- le taux de commercialité, c'est-à-dire le rapport entre le nombre d'activités purement commerciales (alimentaire, équipements de la personne et de la maison, culture et loisirs et le nombre de cellules occupées).

Le travail réalisé a été particulièrement poussé sur la polarité commerciale du centre-ville d'Amiens en raison des mutations récentes qui ont pu y être observées récemment.

Le fonctionnement commercial du Grand Amiénois

La dernière enquête de comportement d'achat des ménages avait été réalisée en 2016, sous maîtrise d'ouvrage de la CCI Amiens Picardie, en partenariat avec Amiens Métropole, le Pays du Grand Amiénois et l'ADUGA.

Dès 2020, il est apparu nécessaire de réaliser une nouvelle enquête afin d'appréhender les évolutions des comportements des habitants qui permette d'alimenter le diagnostic et le DAAC (Document d'Aménagement Artisanal et Commercial) du SCoT en cours de révision. En effet, depuis 2016, de conséquents équipements commerciaux ont été mis en exploitation depuis cette date (Shopping Promenade au Nord d'Amiens, Retail Park Bellevue à Albert, etc.) qui sont à même d'avoir modifié la distribution des dépenses commerciales des ménages.

Par ailleurs, la pandémie de coronavirus, du fait des confinements successifs, des fermetures durables d'enseignes, a été de nature à modifier certains comportements d'achats et de fragiliser certains types de commerces.

La conduite de cette enquête a été réalisée par AID, un prestataire spécialisé, l'ADUGA assurant une mission d'assistance auprès du Pôle Métropolitain et d'exploitation en aval des données produites. Elle a été administrée en avril et mai 2022 afin de s'éloigner le plus possible de la période anormale qu'a constitué la pandémie en matière commerciale, en utilisant plusieurs réseaux sociaux comme vecteurs du questionnaire.

Les dizaines de milliers d'informations ainsi récoltées nécessitent un temps de mise en forme et d'exploitation assez long. L'objectif est donc de restituer, début 2023, une analyse des flux de consommation, à l'échelle du Grand Amiénois, agrandie au Sud du Pas-de-Calais (secteur allant d'Auxi-le-Château à Pas-en-Artois) afin de :

- caractériser les comportements d'achats des consommateurs à l'aide de différentes études de terrain;
- identifier les lieux d'achats préférentiels par famille de produits;



Enquête comportement d'achat des ménages
Capture d'écran du questionnaire

©ADUGA

- quantifier les niveaux d'évasion à l'extérieur de la zone de chalandise et en e-commerce (drive, click and collect, livraison, etc.);
- mesurer l'adéquation de l'offre proposée par le territoire et de la demande;
- hiérarchiser l'offre des principaux pôles commerciaux en termes d'attractivité et de chiffre d'affaires sur Amiens Métropole ainsi qu'un focus sur le Pôle Métropolitain;
- analyser les flux de déplacements pour l'achat, caractérisation de l'accessibilité des pôles par les différents modes de transport.

Par ailleurs, en 2022, AID a procédé à une approche terrain qui donnera lieu, au second trimestre 2023, à la production d'une fiche par pôle commercial. Ces fiches décriront, selon une trame semblable pour l'ensemble des pôles, l'état des lieux de chacun d'entre eux, et mettront en évidence leurs points forts et leurs dysfonctionnements.